

Filles et fils naturels

- Extrait 1 Denis Diderot, *Le Fils naturel* (1757)

Rosalie et Dorval s'aiment, mais Dorval renonce à la jeune fille par amitié pour Clairville qui en est également épris. Quand Lysimond, le père de Rosalie, se présente après une longue absence pour accorder à Clairville la main de sa fille, il reconnaît en Dorval le fils naturel dont il avait caché l'existence à Rosalie.

Rosalie. – Mon père !

Dorval. – Ciel ! que vois-je ? C'est Lysimond ! C'est mon père !

Lysimond. – Oui, mon fils. Oui, c'est moi. (*À Dorval et à Rosalie.*) Approchez, mes enfants, que je vous embrasse. Ah, ma fille ! Ah, mon fils ! (*Il les regarde.*) Du moins je les ai vus. (*Dorval et Rosalie sont étonnés. Lysimond s'en aperçoit.*) Mon fils. Voilà ta sœur. Ma fille, voilà ton frère.

Rosalie. – Mon frère !

Dorval. – Ma sœur !

Rosalie. – Dorval !

Dorval. – Rosalie !

Ces mots se disent avec toute la vitesse de la surprise, et se font entendre presque au même instant.

Lysimond. – Oui, mes enfants ; vous saurez tout. Approchez, que je vous embrasse encore. (*Il lève ses mains au Ciel.*) Que le Ciel, qui me rend à vous, qui vous rend à moi, vous bénisse, qu'il nous bénisse tous. (*À Clairville.*) Clairville, (*À Constance.*) Madame, pardonnez à un père qui retrouve ses enfants. Je les croyais perdus pour moi. Je me suis dit cent fois : Je ne les reverrai jamais. Ils ne me reverront plus. Peut-être, hélas ! ils s'ignoreront toujours ! Quand je partis, ma chère Rosalie, mon espérance la plus douce était de te montrer un fils digne de moi, un frère digne de toute ta tendresse, qui te servît d'appui quand je ne serai plus et, mon enfant, ce sera, bientôt. Mais, mes enfants, pourquoi ne vois-je point encore sur vos visages ces transports que je m'étais promis ? Mon âge, mes infirmités, ma mort prochaine vous affligent. Ah ! mes enfants, j'ai tant travaillé, tant souffert ! Dorval, Rosalie !

En disant ces mots, le vieillard tient ses bras étendus vers ses enfants, qu'il regarde alternativement, et qu'il invite à se reconnaître.

Dorval et Rosalie se regardent et tombent dans les bras l'un de l'autre, ils vont ensemble vers les genoux de leur père en s'écriant :

Dorval et Rosalie. – Ah, mon père !

• **Extrait 2 Diderot, *Supplément au voyage de Bougainville, 1779***

La loi condamne toutes les personnes du sexe qui ne doivent le titre de mère qu'au libertinage à une amende, ou à une punition corporelle lorsqu'elles ne peuvent payer l'amende. Miss Polly, en entrant dans la salle où les juges étaient assemblés, leur tint ce discours :

« Permettez moi, Messieurs, de vous adresser quelques mots. Je suis une fille malheureuse et pauvre, je n'ai pas le moyen de payer des avocats pour prendre ma défense, et je ne vous retiendrai pas longtemps. Je ne me flatte pas que dans la sentence que vous allez prononcer vous vous écartiez de la loi ; ce que j'ose espérer, c'est que vous daignerez implorer pour moi les bontés du gouvernement et obtenir qu'il me dispense de l'amende. Voici la cinquième fois que je parais devant vous pour le même sujet ; deux fois j'ai payé des amendes onéreuses, deux fois j'ai subi une punition publique et honteuse parce que je n'ai pas été en état de payer. Cela peut être conforme à la loi, je ne le conteste point ; mais il y a quelquefois des lois injustes, et on les abroge ; il y en a aussi de trop sévères, et la puissance législative peut dispenser de leur exécution. J'ose dire que celle qui me condamne est à la fois injuste en elle-même et trop sévère envers moi. Je n'ai jamais offensé personne dans le lieu où je vis, et je défie mes ennemis, si j'en ai quelques-uns, de pouvoir prouver que j'ai fait le moindre tort à un homme, à une femme, à un enfant. Permettez-moi d'oublier un moment que la loi existe, alors je ne conçois pas quel peut être mon crime ; j'ai mis cinq beaux enfants au monde, au péril de ma vie, je les ai nourris de mon lait, je les ai soutenus de mon travail ; et j'aurais fait davantage pour eux, si je n'avais pas payé des amendes qui m'en ont ôté les moyens. Est-ce un crime d'augmenter les sujets de Sa Majesté dans une nouvelle contrée qui manque d'habitants ? Je n'ai enlevé aucun mari à sa femme, ni débauché aucun jeune homme ; jamais on ne m'a accusée de ces procédés coupables, et si quelqu'un se plaint de moi, ce ne peut être que le ministre à qui je n'ai point payé de droits de mariage. Mais est-ce ma faute ? J'en appelle à vous, Messieurs ; vous me supposez sûrement assez de bon sens pour être persuadés que je préférerais l'honorable état de femme à la condition honteuse dans laquelle j'ai vécu jusqu'à présent. J'ai toujours désiré et je désire encore de me marier, et je ne crains point de dire que j'aurais la bonne conduite, l'industrie et l'économie convenables à une femme, comme j'en ai la fécondité. Je défie qui que ce soit de dire que j'aie refusé de m'engager dans cet état. Je consentis à la première et seule proposition qui m'en ait été faite ; j'étais vierge encore ; j'eus la simplicité de confier mon honneur à un homme qui n'en avait point ; il me fit mon premier enfant et m'abandonna. Cet homme, vous le connaissez tous : il est actuellement magistrat comme vous et s'assied à vos côtés ; j'avais espéré qu'il paraîtrait aujourd'hui au tribunal et qu'il aurait intéressé votre pitié en ma faveur, en faveur d'une malheureuse qui ne l'est que par lui ; alors j'aurais été incapable de l'exposer à rougir en rappelant ce qui s'est passé entre nous. Ai-je tort de me plaindre aujourd'hui de l'injustice des lois ? La première cause de mes égarements, mon séducteur, est élevé au pouvoir et aux honneurs par ce même gouvernement qui punit mes malheurs par le fouet et par l'infamie. On me répondra que j'ai transgressé les préceptes de la religion ; si mon offense est contre Dieu, laissez-lui le soin de m'en punir ; vous m'avez déjà exclue de la communion de l'église, cela ne suffit-il pas ? Pourquoi au supplice de l'enfer, que vous croyez m'attendre dans l'autre monde, ajoutez-vous dans celui-ci les amendes et le fouet ? Pardonnez, Messieurs, ces réflexions ; je ne suis point un théologien, mais j'ai peine à croire que ce me soit un grand crime d'avoir donné le jour à de beaux enfants que Dieu a doués d'âmes immortelles et qui l'adorent. Si vous faites des lois qui changent la nature des actions et en font des crimes, faites-en contre les célibataires dont le nombre augmente tous les jours, qui portent la séduction et l'opprobre dans les familles, qui trompent les jeunes filles comme je l'ai été, et qui les forcent à vivre dans l'état honteux

dans lequel je vis au milieu d'une société qui les repousse et qui les méprise. Ce sont eux qui troublent la tranquillité publique ; voilà des crimes qui méritent plus que le mien l'animadversion des lois.»

Ce discours singulier produisit l'effet qu'en attendait Miss Baker ; ses juges lui remirent l'amende et la peine qui en tient lieu. Son séducteur, instruit de ce qui s'était passé, sentit le remords de sa première conduite : il voulut la réparer ; deux jours après il épousa Miss Baker, et fit une honnête femme de celle dont cinq ans auparavant il avait fait une fille publique.

A. Et ce n'est pas là un conte de votre invention ?

B. Non.

- **Extrait 3, Beaumarchais, La Mère Coupable, 1792**

Au cours de l'acte I, le lecteur a appris que la famille Almoviva a quitté l'Espagne pour Paris et qu'un intrigant, nommé Bégearss, s'emploie à diviser le Comte et la Comtesse pour épouser Florestine, amoureuse de leur fils Léon, et s'emparer de la fortune du Comte. Persuadé que Léon est le fruit d'une union adultérine avec Chérubin mort au combat, le Comte a prévu de le déshériter. Pour qu'il en ait la preuve, Bégearss a fait en sorte qu'il découvre dans un écrin la correspondance coupable de Rosine et Chérubin. L'acte II s'ouvre donc sur un monologue du Comte qui, se retrouvant enfin seul, peut lire les lettres.

Acte II

Le théâtre représente la bibliothèque du Comte.

Scène première : Le Comte.

Puisque enfin je suis seul, lisons cet étonnant écrit, qu'un hasard presque inconcevable a fait tomber entre mes mains. (Il tire de son sein la lettre de l'écrin, et la lit en pesant sur tous les mots.) "Malheureux insensé ! notre sort est rempli. La surprise nocturne que vous avez osé me faire, dans un château où vous fûtes élevé, dont vous connaissiez les détours ; la violence qui s'en est suivie ; enfin votre crime, — le mien... (Il s'arrête.) le mien reçoit sa juste punition. Aujourd'hui, jour de Saint-Léon, patron de ce lieu et le vôtre, je viens de mettre au monde un fils, mon opprobre et mon désespoir. Grâce à de tristes précautions, l'honneur est sauf ; mais la vertu n'est plus. Condamnée désormais à des larmes intarissables, je sens qu'elles n'effaceront point un crime... dont l'effet reste subsistant. Ne me voyez jamais : c'est l'ordre irrévocable de la misérable Rosine... qui n'ose plus signer un autre nom." (Il porte ses mains avec la lettre à son front, et se promène.)... Qui n'ose plus signer un autre nom !... Ah ! Rosine ! où est le temps... ? Mais tu t'es avilie !... (Il s'agite.) Ce n'est point là l'écrit d'une méchante femme ! Un misérable corrupteur... Mais voyons la réponse écrite sur la même lettre. (Il lit.) "Puisque je ne dois plus vous voir, la vie m'est odieuse, et je vais la perdre avec joie dans la vive attaque d'un fort, où je ne suis point commandé. "Je vous renvoie tous vos reproches, le portrait que j'ai fait de vous, et la boucle de cheveux que je vous dérobai. L'ami qui vous rendra ceci, quand je ne serai plus, est sûr. Il a vu tout mon désespoir. Si la mort d'un infortuné vous inspirait un reste de pitié, parmi les noms qu'on va donner à l'héritier... d'un autre plus heureux !... puis-je espérer que le nom de Léon vous rappellera quelquefois le souvenir du malheureux... qui expire en vous adorant, et signe pour la dernière fois, Chérubin Léon, d'Astorga ? " ... Puis, en caractères sanglants : "Blessé à mort, je rouvre cette lettre, et vous écris avec mon sang ce douloureux, cet éternel adieu. Souvenez-vous..." Le reste est effacé par des larmes... (Il s'agite.) Ce n'est point là non plus l'écrit d'un méchant homme ! Un malheureux égarement... (Il s'assied et reste absorbé.) Je me sens déchiré !



Date du tableau : 1840

- **Extrait 4 Diderot, *La Religieuse*, 1796 (posthume)**

Dans son enfance, Suzanne n'a pas reçu la même attention que ses deux sœurs. Alors qu'elle n'a que seize ans, ses parents souhaitent qu'elle prenne l'habit de religieuse. Telle n'est pas sa vocation, et elle apprend bientôt qu'elle est une enfant illégitime...

Le samedi suivant, vers les cinq heures et demie du soir, à la chute du jour, la servante qui m'était attachée monta, et me dit : « Madame votre mère ordonne que vous vous habilliez... » Une heure après : « Madame veut que vous descendiez avec moi... » Je trouvai à la porte un

carrosse où nous montâmes, la domestique et moi ; et j'appris que nous allions aux Feuillants, chez le père Séraphin. Il nous attendait ; il était seul. La domestique s'éloigna ; et moi, j'entrai dans le parloir. Je m'assis inquiète et curieuse de ce qu'il avait à me dire. Voici comme il me parla :

« Mademoiselle, l'énigme de la conduite sévère de vos parents va s'expliquer pour vous ; j'en ai obtenu la permission de madame votre mère. Vous êtes sage ; vous avez de l'esprit, de la fermeté ; vous êtes dans un âge où l'on pourrait vous confier un secret, même qui ne vous concernerait point. Il y a longtemps que j'ai exhorté pour la première fois madame votre mère à vous révéler celui que vous allez apprendre ; elle n'a jamais pu s'y résoudre : il est dur pour une mère d'avouer une faute grave à son enfant : vous connaissez son caractère ; il ne va guère avec la sorte d'humiliation d'un certain aveu. Elle a cru pouvoir sans cette ressource vous amener à ses desseins ; elle s'est trompée ; elle en est fâchée : elle revient aujourd'hui à mon conseil ; et c'est elle qui m'a chargé de vous annoncer que vous n'étiez pas la fille de M. Simonin. »

Je lui répondis sur-le-champ : « Je m'en étais doutée.

— Voyez à présent, mademoiselle, considérez, pesez, jugez si madame votre mère peut sans le consentement, même avec le consentement de monsieur votre père, vous unir à des enfants dont vous n'êtes point la sœur ; si elle peut avouer à monsieur votre père un fait sur lequel il n'a déjà que trop de soupçons.

— Mais, monsieur, qui est mon père ?

— Mademoiselle, c'est ce qu'on ne m'a pas confié. Il n'est que trop certain, mademoiselle, ajouta-t-il, qu'on a prodigieusement avantagé vos sœurs, et qu'on a pris toutes les précautions imaginables, par les contrats de mariage, par le dénaturer des biens, par les stipulations, par les fidécimmis et autres moyens, de réduire à rien votre légitime, dans le cas que vous puissiez un jour vous adresser aux lois pour la redemander. Si vous perdez vos parents, vous trouverez peu de chose ; vous refusez un couvent, peut-être regretterez-vous de n'y pas être.

— Cela ne se peut, monsieur ; je ne demande rien.

— Vous ne savez pas ce que c'est que la peine, le travail, l'indigence.

— Je connais du moins le prix de la liberté, et le poids d'un état auquel on n'est point appelée.

— Je vous ai dit ce que j'avais à vous dire ; c'est à vous, mademoiselle, à faire vos réflexions... »

Ensuite il se leva.

« Mais, monsieur, encore une question.

— Tant qu'il vous plaira.

— Mes sœurs savent-elles ce que vous m'avez appris ?

— Non, mademoiselle.

— Comment ont-elles donc pu se résoudre à dépouiller leur sœur ? car c'est ce qu'elles me croient.

— Ah ! mademoiselle, l'intérêt ! l'intérêt ! elles n'auraient point obtenu les partis considérables qu'elles ont trouvés. Chacun songe à soi dans ce monde ; et je ne vous conseille pas de compter sur elles si vous venez à perdre vos parents ; soyez sûre qu'on vous disputera, jusqu'à une obole, la petite portion que vous aurez à partager avec elles. Elles ont beaucoup d'enfants ; ce prétexte sera trop honnête pour vous réduire à la mendicité. Et puis elles ne peuvent plus rien ; ce sont les maris qui font tout : si elles avaient quelques sentiments de commisération, les secours qu'elles vous donneraient à l'insu de leurs maris deviendraient une source de divisions domestiques. Je ne vois que de ces choses-là, ou des enfants abandonnés, ou des enfants même légitimes, secourus aux dépens de la paix domestique. Et puis, mademoiselle, le pain qu'on reçoit est bien dur. Si vous m'en croyez, vous vous réconciliez avec vos parents ; vous ferez ce que votre mère doit attendre de vous ; vous entrerez en religion ; on vous fera une petite pension avec laquelle vous passerez des jours, sinon heureux, du moins supportables. Au reste, je ne vous célerai pas que l'abandon apparent de votre mère, son opiniâtreté à vous renfermer, et quelques autres circonstances qui ne me reviennent plus, mais que j'ai vues dans le temps, ont produit exactement sur votre père le même effet que sur vous : votre naissance lui était suspecte ; elle ne le lui est plus ; et sans être dans la confiance, il ne doute point que vous ne lui apparteniez comme enfant, que par la loi qui les attribue à celui qui porte le titre d'époux. Allez, mademoiselle, vous êtes bonne et sage ; pensez à ce que vous venez d'apprendre. »

Je me levai, je me mis à pleurer. Je vis qu'il était lui-même attendri ; il leva doucement les yeux au ciel, et me reconduisit. Je repris la domestique qui m'avait accompagnée ; nous remontâmes en voiture, et nous rentrâmes à la maison.